

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 novembre 2020

Délibération CA_20201127_04A

Composition du bureau

VOTE : adopté à l'unanimité

0 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article unique. Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et d'un membre supplémentaire.

DESCOUT Serge